

AR Préfecture  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE PLANIOLES  
046-214602211-20221205-0512202202-DE  
Reçu le 07/12/2022

Séance du 05 Décembre 2022

Nombre de  
conseillers

- en exercice	15
- présents	09
- votants	11
- absents	6
- exclus	0
- vote pour :	11
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	28/11/22

Délibération n°  
CM05122022-02

OBJET

Désignation  
correspondant  
incendie et secours

L'an deux mille vingt-deux, le 05 décembre à 20 heures 30, le conseil municipal de Planioles régulièrement convoqué, s'est réuni aux nombres prescrit par la loi, à la mairie de Planioles, sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire.

**Etaient présents :** BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, REY Frédérique, ROURA Guillaume.

**Absents/Excusés :** FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, MAZET-LACOMBE Emeline MONTJAUX Morgan (pouvoir à Mr ROURA G), SEBAA Stéphane, TAURAND François (pouvoir à Mr LACOUT G).

Jocelyne LECORNE a été désignée comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la Préfecture du lot en date du 14 octobre 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal incendie et secours. Il est également demandé de désigner le correspondant incendie et secours pour la commune de Planioles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de nommer Stéphane SEBAA Conseiller municipal.
- Charge Monsieur le maire de prendre l'arrêté précisant les modalités.
- Autorise Mr le Maire à signer la convention avec le SDIS.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme, le 05 Décembre 2022.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt  
en Sous-Préfecture  
le 05/12/2022  
et publication ou  
notification  
du 05/12/2022

Le Maire,  
Guy LACOUT.

